

03015 - Travaux lourds de construction et restructuration

**Proposition de décision d'engager l'opération de restructuration du Foyer de l'Enfance et d'approuver le Programme Technique Détaillé.**

CP/2020/025

**Service chef de file :**  
J4-Immobilier

Résumé :

Construire un avenir pour nos enfants, accompagner les familles dans la bienveillance, accompagner les jeunes à devenir des adultes responsables, autonomes et engagés constituent les axes forts de l'engagement du Département traduit dans le plan d'actions Enfance Jeunesse Famille « Un avenir pour nos enfants » adopté à l'unanimité en juin 2018.

Le budget annuel global du Département consacré à la politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille est aujourd'hui de 170 M€, en hausse de plus de 10 M€ par rapport à 2019 sur la protection de l'enfance.

Pour mieux accueillir les enfants confiés, le Département s'est notamment fixé l'ambition de rénover le Foyer Départemental de l'Enfance (FDE), établissement public construit en 1975, qui tient une place particulière dans le dispositif départemental de protection de l'enfance.

Le diagnostic réalisé sur l'établissement de la Rue Stéphanie à Strasbourg fait état d'un défaut majeur de fonctionnalité du site et d'une vétusté avancée de plusieurs bâtiments.

Sur la base des réunions de concertations menées avec les professionnels qui exercent au sein de l'établissement, de propositions écrites des équipes, d'échanges avec les enfants et des parents, les besoins fonctionnels ont pu être recensés pour atteindre un fonctionnement optimisé et modernisé, afin de disposer d'un FDE conforme aux recommandations de bonnes pratiques éducatives.

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente d'engager l'opération de restructuration du Foyer départemental de l'Enfance à Strasbourg-Neudorf et d'approuver le Programme Technique Détaillé qui définit le périmètre de l'opération ainsi que le budget prévisionnel des coûts et études techniques.

Le Foyer Départemental de l'Enfance (FDE) est l'unique structure départementale de l'Aide Sociale à l'Enfance intégrée dans les services du Département. Cet établissement Public Hospitalier permet d'accueillir des enfants âgés de 0 à 18 ans en grave difficulté éducative ou maltraités. Sa mission particulière lui confère une place essentielle dans le dispositif bas-rhinois de protection de l'enfance. Il est en effet, chargé d'accueillir en urgence, d'observer les besoins de l'enfant et de formuler des propositions d'orientation des mineurs confiés vers une solution d'accueil adaptée à leur situation.

L'établissement compte 260 professionnels éducatifs pour une capacité d'accueil totale de plus de 220 places, réparties sur plusieurs sites et permettant différents modes de prise en charge :

- 80 places sur le site du Neuhof à Strasbourg, dont 29 en pouponnière, 34 places dans les unités pour enfants de 3 à 13 ans et 17 pour des adolescents ;
- 24 places dans les trois maisons territorialisées à Barr, Saverne et Haguenau ;
- 16 places en accueil de jour territorialisés à Saverne et Haguenau ;
- 32 places en accueil de jour à Strasbourg, Bischheim et Illkirch-Graffenstaden ;
- 28 places de placement à domicile ;
- 20 places en accueil familial réparties sur le département ;
- 26 places en accueil familial renforcé pour les 0-3 ans adossé aux accueils de jour, afin de travailler de façon intensive le soutien à la parentalité le cas échéant, et soutenir la santé et le développement de l'enfant.

Sur le site du Neuhof, plusieurs services transversaux bénéficient à l'ensemble des enfants accueillis : le plateau de jour, le jardin d'éveil, le pôle santé, l'espace rencontre parents-enfants et les services administratifs.

L'opération proposée consiste à restructurer partiellement le siège du Foyer de l'Enfance, sis 44 rue Stéphanie à Strasbourg-Neudorf.

Un diagnostic réalisé sur le site a mis en évidence de nombreuses problématiques fonctionnelles et immobilières :

- des bâtiments ne répondant pas aux orientations pédagogiques et aux besoins des enfants (couloirs avec distribution latérale, sanitaires collectifs...) ;
- des bâtiments ne prenant pas en compte l'évolution du travail éducatif et la forte croissance des rencontres familles en présence d'un tiers dans l'intérêt de l'enfant ;
- un état patrimonial insatisfaisant des pavillons de vie des enfants ;
- un fonctionnement en mode dégradé pour les professionnels (locaux éclatés ...) ;
- une problématique de sécurisation du site, des flux et des personnes ;
- une désorganisation spatiale des fonctions du site ;
- une problématique d'accessibilité ;
- des bâtiments énergivores ;
- une évolution du travail éducatif avec forte croissance des rencontres familles en présence d'un tiers dans l'intérêt de l'enfant.

Aussi, il est proposé de réorganiser le site du Foyer de l'Enfance afin :

- de disposer d'un FDE conforme aux recommandations de bonnes pratiques éducatives :
  - à dimension humaine en créant des unités de vie familiale ;
  - avec des lieux de vie dé-stigmatisés et sécurisés et des espaces extérieurs de qualité ;
  - facilitant la transversalité des équipes autour du projet pour l'enfant.
- de sécuriser le site et les unités de vie des enfants et de procéder à une mise aux normes réglementaires ;
- de mutualiser les moyens en considérant un fonctionnement global à l'échelle du site ;
- de disposer d'espaces flexibles et évolutifs pour anticiper les besoins de demain ;
- d'intégrer une démarche de haute qualité environnementale qui s'inscrit dans la politique de transition énergétique adoptée par la collectivité.

Le projet porte sur une surface utile (SU) programmée de 4 413 m<sup>2</sup>, soit une surface dans œuvre (SDO) d'environ 6 473 m<sup>2</sup>.

Sur la base des réunions de concertation menées avec les professionnels qui exercent au sein de l'établissement, de propositions écrites des équipes, d'échanges avec les enfants et des parents, les besoins fonctionnels ont pu être recensés permettant de définir un programme répondant aux besoins des enfants, des familles et des professionnels.

Il est proposé à la Commission Permanente de se prononcer sur le projet qui intègre les orientations suivantes :

- Démolition-reconstruction des pavillons de vie des enfants et autres bâtiments à l'exception de la pouponnière et du bâtiment administratif ;
- Création d'une « Maison des familles » au plus proche de l'entrée du site, rassemblant les fonctions d'accueil et de rencontres des parents, afin de limiter l'accès des familles sur le reste du site ;
- Création d'un « sas d'accueil d'urgence » pour préserver les enfants dans les unités de vie des arrivées imprévisibles qui les insécurisent ;
- Externalisation de l'unité de vie « adolescents » ;
- Réduction du nombre d'enfants par groupe de vie de 13 à 10 enfants, en maintenant la capacité d'accueil réelle du FDE par la création d'un groupe de vie en territoire ;
- Organisation des unités de vie privilégiant un environnement domestique (cuisine ouverte sur l'espace de vie, salle de bain jouxtant les chambres et partagée au maximum par 3 enfants, bureau éducatif sorti de l'unité de vie pour que l'attention des professionnels soit exclusivement portée sur les enfants présents) ;
- Unités de vie de plain-pied, aérées, dont l'orientation des bâtiments tient compte des règles bioclimatiques ;
- Sécurisation des flux piétons et véhicules avec organisation des fonctions techniques (livraisons & cuisine) à proximité des voies de circulation ;
- Rationalisation des espaces supports : compacité recherchée sur les fonctions support et mutualisation des espaces de travail des personnels permettant le travail de chacun en plus grande interaction avec ses collègues.

Le planning prévisionnel de l'opération permettrait un démarrage des travaux au premier trimestre 2022. La durée des travaux sera précisée lors des études de conception. Le phasage des travaux devra privilégier l'amélioration des conditions d'accueil des enfants.

A ce stade, les études de programmation estiment le coût des travaux de cette opération à 14,57 M€ HT, soit un coût d'opération de 23,94 M€ TTC (valeur décembre 2019).

Le phasage ainsi que les coûts seront précisés par des études de conception, notamment lors de la remise des études d'Avant-Projet Définitif (APD).

L'ensemble des diagnostics techniques, des études de maîtrises d'œuvre et des honoraires de prestations intellectuelles, nécessaires à la conception, est estimé à 3,5 M€ TTC.

Il est proposé à la Commission Permanente de se prononcer sur l'estimation des prestations et des études nécessaires à la conception du projet pour un montant de 3,5 M€ TTC.

Cette dépense prévue dans le Programme Pluriannuel d'Investissement est rattachée au

programme RECONSTFDE 2019/01.

La Commission Enfance, Famille, Education a émis un avis favorable le 13 janvier 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation, et sur proposition de son Président :*

- approuve le Programme Technique Détaillé des travaux de l'opération de restructuration du Foyer départemental de l'Enfance à Strasbourg-Neudorf, dont la note de synthèse est jointe en annexe ;*
- décide d'engager la conception de l'opération de restructuration du Foyer départemental de l'Enfance à Strasbourg-Neudorf avec une équipe de maitrise d'œuvre et les prestataires nécessaires;*
- approuve le coût prévisionnel des études et diagnostics pour un montant de 3,5 M€ TTC.*

Strasbourg, le 30/01/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY